

## VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES  
PUBLICS/SECTEUR MARCHES PUBLICS

DEC2021\_ 0006

DÉCISION

**OBJET** : CONCLUSION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N° 2019/018 RELATIF À LA RECONSTRUCTION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY DE NOISIEL - LOT N° 1 GROS ŒUVRE - PASSÉ AVEC ECB SARL

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code de la commande publique constitué de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative, du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire, ainsi que de divers textes,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° DEL2020\_0064 du Conseil municipal du 24 mai 2020 portant délégations au Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la décision n° DEC2019\_0076 du 16 mai 2019 portant conclusion avec la société ECB, sise 26-28 rue Jean Coquelin 95110 SANNOIS, du marché public de travaux n° 2019/018 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules-Ferry - Lot n°1 : gros œuvre, pour un montant de 697 780,00 € HT soit 837 336,00 € TTC,

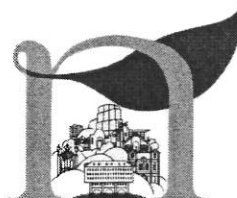
**CONSIDÉRANT** la décision d'une part de supprimer des travaux à réaliser plusieurs murs de soutènement nord et ouest, et d'autre part de réaliser des travaux supplémentaires pour les murs de soutènement de la rampe PMR, il convient d'entériner ces modifications du marché par voie d'avenant,

**CONSIDÉRANT** que la prestation relève de la classe d'achats « Travaux » et de l'opération « Reconstruction école Jules-Ferry » dont la valeur ne dépasse pas 5 548 000 € HT,

DÉCIDE

**ARTICLE 1** : Il est conclu avec la société ECB, sise 26-28 rue Jean-Coquelin 95110 SANNOIS, l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/018 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules-Ferry - Lot n°1 : gros œuvre, pour un montant en moins-value de 15 860,00 € HT et en plus-value de 19 380,00 € HT, soit un total en plus-value de 3 520,00 € HT (TVA 20 %, 4 224,00 € TTC). Le montant du marché est donc porté à 701 300,00 € HT soit 841 560,00 € TTC.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

0006

Suite de la décision DEC2021\_

Portant « Conclusion de l'avenant n° 1 au marché public de travaux n° 2019/018 relatif à la reconstruction de l'école élémentaire Jules Ferry de Noisiel - Lot n° 1 gros œuvre - passé avec ECB Sarl »

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au budget communal en APCP n° 2016.02 « Reconstruction école Jules-Ferry ».

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne ;
- Madame la Comptable publique de Marne-la-Vallée ;
- Madame le Directeur général des services de Noisiel ;
- au titulaire du marché,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le

*14 janvier 2021*



Le Maire

Mathieu Viskovic

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 14 JAN. 2021  
Affiché en Mairie le 14 JAN. 2021  
Publié au RAA le 14 JAN. 2021  
Notifié le

